

DÉPÔT LÉGAL
Bière
N° 301
1884

Première année, — N° 9.

Dimanche 13 Avril 1884.

15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

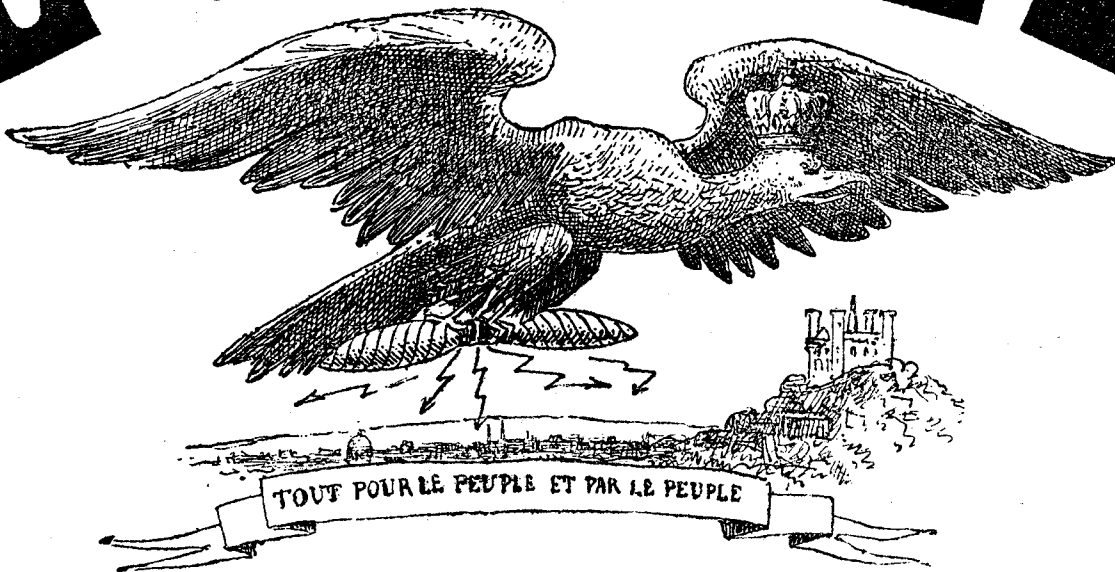
ABONNEMENTS

UN AN 10 fr. »
SIX MOIS 5 fr. 50

Adresser les lettres et mandats
à M. l'Administrateur

Les manuscrits non insérés ne seront
pas rendus

L'AIGLE



15 CENTIMES

LE NUMÉRO

ADMINISTRATION, RÉDACTION
& BUREAU DE VENTE

54, Rue de l'Hôtel-de-Ville,
LYON

LES ANNONCES ET RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence de publicité V. FOURNIER,
rue Confort, 14.

A PARIS, HAVAS, LAFFITTE et Cie, pl. de la
Bourse, 8.

Annonces. . . la ligne 0 fr. 50
Réclames. . . — 1 fr. 50

JOURNAL IMPÉRIALISTE, HEBDOMADAIRE, ILLUSTRÉ.



A LA GLOIRE DE LA CAROTTE ET DU COURAGE MALHEUREUX

A NOS LECTEURS

L'Administration de L'AIGLE envoie gratuitement le journal, à titre d'essai et pendant un mois, à toute personne qui en fait la demande.

Passé ce délai, nous faisons recouvrer par la poste le montant de l'abonnement, à moins que le dernier des quatre numéros expédiés nous ait été retourné avec la mention : « Refusé ».

Toute personne qui, du 1^{er} avril au 1^{er} mai, prendra un abonnement, soit d'un an, soit de six mois, recevra tous les numéros de L'AIGLE déjà parus.

ELECTIONS MUNICIPALES

A l'approche des élections municipales, nous prévenons tous nos amis politiques qu'ils peuvent dès aujourd'hui venir prendre dans nos bureaux, tous les renseignements dont ils croiront avoir besoin.

A cet effet, des membres des Comités Impérialistes lyonnais, se tiendront CHAQUE JOUR, DE 2 H. A 8 H. DU SOIR, à la disposition des électeurs qui viendront les consulter.

En outre, nous ouvrons une liste de souscription, destinée à couvrir les frais des élections.

Toutes les offrandes seront accueillies, si minimes qu'elles soient.

Les noms des donateurs ne seront pas publiés.

Enfin nous prenons nos dispositions pour faire paraître, pendant toute la campagne électorale, notre journal deux fois par semaine : le Mercredi et le Samedi.

Le numéro du Mercredi ne sera pas illustré et s'occupera exclusivement des élections.

Il sera vendu exceptionnellement DIX centimes.

Enfin, nous invitons les Comités Impérialistes des départements, à nous faire parvenir tous les renseignements nécessaires pour patronner et défendre leurs candidats.

Nous publierons toutes les listes qui nous seront adressées.

LA RÉDACTION.

SIMPLE AVERTISSEMENT

Il paraîtrait que M. le Directeur de la Voirie, M. Cornillon en personne, AURAIT INTIMÉ L'ORDRE, à quelques libraires marchands de journaux, d'avoir à enlever de leurs devantures l'Aigle, et d'autres organes conservateurs illustrés, que ces marchands avaient exposés en dehors de leurs magasins.

Nous sommes bien fâchés si ces journaux déplaisent à M. le Directeur de la Voirie, mais si le fait est vrai, nous le prévenons d'une chose :

C'est que, pour ce qui nous concerne, nous, nous sommes parfaitement résolus à ne pas nous laisser em... bêter par ce Monsieur.

Qu'il se le tienne pour dit et pour bien dit !

La semaine prochaine, nous adresserons une seconde question à un second Monsieur, qui s'oppose, lui aussi, à ce que les propriétaires des kiosques affichent notre journal. Eh ! bien, pas plus de celui-ci que de l'autre nous ne souffrirons quelques vexations que ce soit.

Nous avons un moyen sûr, très-sûr, de les faire cesser ; et si on nous y oblige, on s'en repentira.

Et durement, Messieurs, je vous le certifie.

JACQUES.

GAMBETTA

ET LA

CHUTE DE L'EMPIRE

Paris, le 9 avril 1884.

Demain, tout ce qui grouille encore d'opportunistes dans le beau pays de France ;

Tout ce que la GUEUSE compte de souteneurs et de valets ;

Tous les bohèmes et les va-nu-pieds que l'imbécillité politique a été cueillir entre les pavés des rues, pour en composer le bouquet républicain ;

Demain, tout cela viendra en frac officiel et gants blancs, saluer, le claquer sous le bras, l'insulteur de l'Empire, le tripoteur de la défense dite nationale, le César rouge, le Maître, enfin.

Ils seront là, je ne sais combien, prosternés hypocritement devant le bronze de sa statue, et glorifiant, dans des flots d'éloquence bête, celui dont ils ne jalousent plus l'influence occulte et l'autorité jadis incontestée.

Hommage de saltimbanques enrichis au pitre qui les a engraisés, et dont le monument servira une dernière fois de tréteau aux avaleurs de sabre et aux mangeurs d'étoupes de la grande foire républicaine.

*
**

Nous ne reviendrons pas sur le passé de cet homme, qui appartient désormais à l'histoire.

A quoi bon rappeler le procès Delescluze-Baudin, qui décida de sa fortune ; la défense nationale, qui montra son incapacité, son ambition sans frein, son odieuse jactance et sa lâcheté ; tout le mal qu'il a fait sous cette république qu'il dirigea à sa guise pendant si longtemps ?

A quoi bon ?

L'avenir nous vengera suffisamment des crimes et des hontes de ce clown génois.

Laissons la valetaille encenser son cadavre et parodier le patriotisme devant la pelisse d'Antonin Proust.

Souvenons-nous seulement qu'en face de l'invasion il conduisit l'émeute à l'assaut de l'Empire et proclama la République, à la faveur d'une guerre étrangère, en présence de la Prusse triomphante.

*
**

Au 4 septembre, il fut un des premiers à provoquer l'envahissement de l'Assemblée.

Cette Chambre était cependant élue par le suffrage universel. C'était le pays tout entier qu'elle représentait.

Mais qu'importait à ce bohème ?

Jules Simon et lui avaient fait convoquer, de leur propre autorité, la garde nationale, qui devait forcer les portes du Palais Législatif. M. Floquet et M. Etienne Arago lui donnaient des ordres dans la cour du Palais-Bourbon. M. Trochu devait mettre le comble à la trahison en apportant son concours aux adversaires du gouvernement qu'il était chargé de défendre.

Le général Caussade, protégé du général Trochu, enjoinct à la police de se retirer, pour faire place à la garde nationale, et la Chambre fut envahie.

« J'ai été témoin, dit un républicain, le général Le Flô, de l'invasion de la Chambre par cette horde de scélérats que nous avons retrouvés dans la Commune. »

C'étaient les fondateurs de la république.

« J'ai vu, de mes yeux vu, a dit le général Palikao, je l'atteste et je l'affirme, M. Gambetta faire un signe aux hommes qui avaient envahi les tribunes. Ils se mirent à descendre le long des colonnes et envahirent la Chambre. »

Le même Gambetta, en prenant possession du ministère de l'intérieur, débuta dans ses fonctions en faisant mentir impudemment le télégraphe.

Il écrivit aux départements que la déchéance venait d'être prononcée au Corps Législatif. Il donna même le nombre de votants.

A six heures du soir, M. Floquet alla bravement fermer les portes du Sénat ; MM. Jules Favre et Glais-Bizoin vinrent mettre les scellés sur les portes de la Chambre.

Qui les en avait chargés ?

Qui leur en avait donné le droit ?

*
**

On a prétendu qu'à ce moment-là l'Empire avait été abandonné par ses amis eux-mêmes.

C'est là une infâme calomnie.

L'Empire, ayant été trahi et livré, n'a pu être défendu.

La résistance matérielle était impossible.

La résistance politique fut tout autre.

*
**

Bien que la Chambre eut été envahie, que l'Impératrice eut été obligée d'abdiquer et que l'insurrection fut maîtresse à l'Hôtel-de-Ville, les députés dévoués au second Empire résistèrent encore.

Au moment même où les bureaux de la Chambre délibéraient et où quelques membres hostiles parlaient, dans le neuvième bureau, de demander à l'Impératrice d'abdiquer, vingt-huit députés, sur trente-deux, refusèrent avec indignation, et, loin d'y consentir, l'un d'eux, M. Rouleaux-Dugage, déclara qu'il se ferait plutôt tuer sur son banc.

C'est M. de Kératry, un adversaire, qui a reconnu ces faits.

Tous les autres bureaux de la Chambre, ont-ils ajouté, proclamèrent la résolution inflexible de maintenir le régime impérial tel quel.

*
**

La salle des séances ayant été envahie, les députés, sur l'invitation de M. Dréolle, se réunirent dans la salle à manger de M. Schneider, sous la présidence de M. Leroux.

M. Grévy fut envoyé à l'Hôtel-de-Ville, pour inviter les émeutiers à rentrer dans la légalité.

Un tel émissaire, aux trois-quarts complice, revint sans résultat.

M. Buffet flétrit énergiquement ce nouvel attentat. Il dit qu'il protestait contre les événements accomplis, et s'écria, en terminant, que, « dût-il engager sa liberté et même sa vie, il ne consentirait jamais, au nom même de la liberté et pour l'honneur de son pays, à reconnaître le gouvernement qui s'était élevé sur les ruines de la liberté et du droit. »

Les mêmes députés se réunirent de nouveau, le 5 septembre, chez M. Johnston, ils nommèrent une commission de protestation, composée de : MM. Buffet, de Talhouët, Lefebvre, Johnston, Daru, Jossan, Dréolle. Au nombre de 150, ils donnèrent leurs signatures.

M. Gambetta envoya, du ministère de l'intérieur, des aventuriers en armes, pour dissoudre cette réunion.

*
**

Et ce sont ces hommes-là qui reprochent à Napoléon III d'avoir fermé la Chambre le 5 décembre 1851.

Au moins le Prince avait convoqué la nation dans ses comices, afin de lui soumettre l'acte qu'il venait d'accomplir pour son salut, ce que les hommes du 4 septembre n'ont jamais osé faire (1).

*
**

Et c'est ce même Gambetta, l'insulteur de l'Empire, cet envahisseur du Palais Législatif, qui déclare, dans une lettre publiée récemment par toute la presse, « qu'il faut que le suffrage universel, ses délégués quel que soit leur titre, et les dépositaires du pouvoir, tout en restant soumis à la critique, ne puissent être impunément diffamés ».

Citons d'ailleurs le morceau tout entier, il en vaut la peine :

Il faut surtout que l'excitation à l'émeute et à la violation des lois, que l'exhibition d'emblèmes séditionnels, que les affiches provocatrices du désordre, que les discours incendiaires dans les réunions, que les ridicules manifestations du zèle monarchique ou du fanatisme clérical, redeviennent des crimes et des délits, tels qu'ils sont d'ailleurs prévus et punis par le Code pénal. Quiconque s'en rend coupable doit être sévèrement frappé, quel que soit son titre ou son nom. Cela se passe ainsi dans tous les pays ; cela s'est pratiqué en France sous tous les régimes et dans tous les temps, car il n'y aura jamais eu dans le monde une société civilisée qui laisse violer ses lois fondamentales, ni un système politique qui permette de bafouer et de menacer les principes sur lesquels il repose.

L'expérience contraire, qui se manifeste présentement, ne réussira pas. Elle peut aboutir à des désastres. Les vrais républicains doivent donc pousser leur *quousque tandem* ; vous êtes de ceux, mon cher ami, qui ont bien chèrement et bien cruellement acquis le droit de donner, en pareil cas, l'exemple et le signal.

LÉON GAMBETTA.

Ainsi, lorsque c'est la république, qu'on impose comme gouvernement à la France, il faut la respecter.

Lorsque c'est l'Empire, acclamé par les millions de voix du plébiscite, il est permis de l'insulter et d'avoir recours à l'émeute pour le renverser.

Le paillasse politique est là tout entier.

Ils peuvent, par souscription forcée, comme tout ce qui se fait en république d'ailleurs, élever un monument à sa mémoire, les cloches dont nous subissons l'odieux contact et l'effroyable oppression.

Mais qu'ils prennent garde !

Nous aussi, au moment voulu, nous pourrions rejeter à la boue ce qui a été édifié dans la boue.

Il y a encore des Bonaparte pour faire sauter par les fenêtres les laquais de la république.

Nous avons Brumaire et Décembre !

Brumaire et Décembre, nettoyages politiques plébiscités par le peuple.

Vous avez, vous, le 4 septembre, hideuse et impudente émeute, que vous n'avez jamais osé, — et pour cause, — faire approuver par la voix populaire.

Eh ! bien, encore une fois, prenez garde ?

Prenez garde de voir, quel que jour, étinceler à vos yeux épouvantés, la lueur d'acier des baïonnettes, et d'entendre sur le plancher de votre salle des séances, sonner la botte éperonnée d'un Bonaparte vengeur.

?

(1) Souvenirs du Second Empire. — GRANIER DE CASSAGNAC.

LA BOMBE SYMPATHIQUE

Toujours rien ! rien toujours !
L'habile expert-chimiste garde le silence le plus complet sur l'insecticide renfermé dans la boîte à peignes de la rue Constantinienne.

L'homme à lunettes, dépositaire de ladite boîte, est de plus en plus introuvable.

Et M. le comte de Paris est de moins en moins sympathique.

Il s'est cependant montré grand Prince, M. le comte de Paris.

Il a fait cadeau d'une garniture de cheminée (!) à M. Denis, commis principal aux chemins de fer P. L. M., qui avait flairé de loin le contenu du colis suspect, et qui, paraît-il, a échappé providentiellement à une mort certaine.

Deux de ses camarades ont partagé, — pas la garniture de cheminée, — mais la bonne aubaine de M. Denis. Ils ont aussi reçu leur petit cadeau.

C'est dommage qu'on ne nous dise pas lesquels. Mais ils doivent faire sans doute partie du rayon des garnitures.

M. le comte de Paris aime beaucoup la garniture. Ça trompe l'œil et ça tient de la place.

Comme sa politique, quoi !

De loin, c'est tout bronze.

De près, c'est tout plâtre.

AMEN

NOUS VOUS EN DÉFIONS !

Lorsque les démocrates sincères mettent les hommes de l'opportunisme en demeure d'incliner devant la souveraineté nationale leur domination arbitraire, de soumettre à la sanction du peuple leurs institutions et leurs actes, ces revendications légitimes restent le plus souvent sans réponse. Ou si les opportunistes satisfaits condescendent à expliquer les motifs de leurs refus, voici à peu près le langage qu'ils tiennent :

« La France a le gouvernement de son choix. Ces lois qu'on propose de présenter à la ratification du peuple ont été votées par les représentants que le peuple a librement désignés. Les hommes que l'on voudrait citer devant le Tribunal de l'opinion, ne gouvernement que soutenus, encouragés par la faveur de l'opinion. Nous avons assez de force, assez d'autorité, assez de légitimité... Nous n'avons pas besoin de demander à la nation le baptême démocratique. »

Elle vous le refuserait, vous le savez, et voilà pourquoi vous vous êtes bien gardé de la solliciter.

Nous vous défions d'appeler le peuple à se prononcer entre vos accusateurs et vous.

Nous vous défions de porter loyalement, courageusement, devant le peuple, le grand procès de vos fautes, de vos dilapidations, de vos folies.

Nous vous défions de déposer entre les mains du peuple, le bilan de vos dépenses, incessamment grossies, de vos promesses impudemment violées.

Nous vous défions d'exposer nettement aux regards du peuple le tableau de votre agitation inféconde, de vos divisions mesquines, de vos convoitises avides, de vos complaisances serviles, de vos projets stériles, de vos tentatives avortées.

Nous vous défions de lui dire : voilà ce que tu approuves, et voilà ce que tu autorises :

Tu autorises que ton budget soit le plus gros budget de tous les pays et de tous les temps ;

Tu autorises que nous t'écrasions sous des impôts sans précédents dans l'histoire, sans exemple dans le monde entier ;

Tu autorises, peuple taillable et corvéable au gré de nos caprices, que nos dîmes républicaines soient aussi vexatoires et plus lourdes que les dîmes féodales ;

Tu autorises que nous fassions avec ton argent, à nos agents, à nos créatures, une libéralité annuelle de 90 millions ;

Tu autorises qu'avec ton argent nous payions les services électoraux, les complaisances officielles, les corruptions parlementaires ;

Tu autorises qu'avec ton argent et avec ton sang, nous conquérions des terres lointaines où nous donnons à nos amis des concessions et des sinécures ;

Tu autorises que Ferry ajoute à son titre de *Julius africanus* celui de *Julius asiaticus*. Cette gloire ne t'aura coûté que quelques milliers d'hommes et quelques centaines de millions ;

Tu autorises que ta frontière reste ouverte aux invasions industrielles, alors que tes ouvriers sans travail tendent la main, que les marchés du monde se ferment à tes produits dépréciés, que ton sol délaissé et ruiné se vend à vil prix.

Osez donc, opportunistes, si vos affirmations de popularité ne sont pas de vaines fanfaronnades... osez donc, si vous êtes réellement forts de l'assentiment du pays... osez le rendre solidaire par un vote solennel, de votre politique financière, commerciale et coloniale.

Si vous êtes l'avenir..., l'avenir calme et reposé..., ne pensez-vous pas que l'heure est venue après quatorze années d'essais parlementaires, de donner au régime que vous représentez, la consécration du droit.

Je vous le répète, nous vous en défions.

Et se trouvera-t-il dans notre département, un seul opportuniste pour relever ce défi ? Non.

L'opportunisme ne peut plus vivre qu'en s'enveloppant d'ombre et de silence.

La Commission du budget tient ses séances secrètes, les scandales financiers de l'opportunisme y sont étouffés dans le huis-clos. Qu'a-t-on fricoté, tripoté, comploté depuis huit années, dans ces cénacles intimes et mystérieux où les Pontifes de la République se sont arrogé le droit de diviser le pays en coupes réglées, de disposer sans contrôle de ses ressources ? L'opportunisme tient les budgets de la France dans sa main fermée, il ne l'ouvrira que pour laisser sortir la banqueroute.

Si le peuple est l'ami que vous dites, que n'en faites vous un confident ? que ne lui proposez-vous de tuer le veau gras pour fêter le retour de l'enfant prodigue ?

Si le cœur du peuple est pour vous plein de tendresse et d'indulgence que n'y versez-vous vos confessions et vos repentirs ?

Ca se décolle, demandez donc au peuple de recoller l'opportunisme !

Nous vous en défions.

Vous avez peur du peuple, vous ne le consulterez pas.

Vous avez peur de la lumière..., vous avez peur qu'elle ne luise pour le peuple..., vous avez peur que le peuple n'aperçoive dans une clarté soudaine vos figures effarées de politiciens aux abois.

Vous avez peur de l'avenir, car l'avenir, c'est le peuple réveillé s'armant de sa souveraineté pour purger la République des jouisseurs qui la déshonorent, affranchir la patrie des petits despotes qui la ruinent et qui l'abaissent.

Si vous croyez pouvoir compter sur le pardon du peuple, osez devancer l'heure de sa justice, affrontez sur le champ le grand verdict national.

Encore une fois, nous vous en défions.

Allez, continuez à mener dans le demi-jour des couloirs de la Chambre, des coulisses de la Bourse, votre politique de rabâchage, d'agiotage et de marchandage... Et que ceux d'entre nous qui n'ont pas encore complété leur magot se hâtent. Quand le peuple perd patience, sa colère va vite... et elle va loin !

LUCIEN.

LES RAMOLLOTS

Ramollot-Campenon ne parle pas souvent, mais quand il se décide à ouvrir la bouche, il n'y a pas de ministre, si opportuniste qu'il soit, capable de lui damer le pion. Donc, dans la séance de la Chambre du 3 avril, Campenon a parlé, ou pour mieux dire, il a interrompu.

M. Margaine, citant les faits d'armes et l'héroïsme de l'armée de 1870 dans le nord et à Sedan notamment, et déclarant que jamais la France n'aura une armée semblable, le Ramollot en question dénia à l'orateur le droit de comparer l'armée de Sedan et de Metz à l'armée actuelle.

Ainsi, ces soldats, devant la résistance si merveilleuse desquels, le vieil Empereur d'Allemagne ne put retenir ce cri d'admiration : « les braves gens ! »

Ces soldats, à qui l'ouvrage publié par le grand état-major allemand, rend un si éclatant hommage ;

Ces soldats glorifiés par leurs ennemis mêmes, ont pu trouver un soi-disant français, un général, un ministre de la guerre, pour leur jeter l'insulte au visage, et cela en pleine Chambre française ! L'injure part de trop bas pour qu'on y réponde longuement.

Mais c'est un devoir pour nous de clouer au pilori ceux qui viennent si lâchement bavarder sur les héroïques combattants de 1870.

Il faut être en République, pour voir un ministre de la guerre calomnier le drapeau français.

L'armée s'en souviendra.

Autre ramollotade.

Le 2^o régiment de pontonniers en garnison à Angers, vient de recevoir l'ordre de se rendre à Poitiers pour l'école de tir, et l'autorité militaire a fixé la date du départ, au dimanche 13 avril, à cinq heures du matin, c'est-à-dire le jour même de Pâques.

On renvoie les israélites dans leurs foyers pour leur permettre de célébrer les fêtes de la Pâques juive, mais aux catholiques on suscite toutes les oppositions possibles, pour leur empêcher de remplir leurs devoirs de chrétiens.

C'est dans la logique des choses.

Troisième ramollotade.

Un lieutenant-colonel, profitant de ce qu'il se trouvait maître de son régiment, par suite de la vacance de l'emploi de colonel, s'est empressé d'infliger de la prison et de la salle de police aux sous-officiers et soldats qui fréquentaient une chapelle où les attendaient des offices religieux, spécialement organisés pour eux.

Ajoutons que cette chapelle n'avait pas été interdite par un ordre porté à la connaissance des troupes.

En sorte que c'est en contravention avec les règlements militaires que des pénalités ont été infligées.

En outre, cette paroisse desservie par des ecclésiastiques, qui ont reçu, de leur évêque, mission de s'occuper des intérêts spirituels des soldats, est considérée, d'après la loi portant suppression de l'aumônerie militaire, comme une paroisse ordinaire.

Voilà un lieutenant-colonel qui ira loin, pourvu que le diable prête vie à la République.

Quel beau Campenon il fera ! scrongneugnieu ! quel beau Campenon !

PITOU.

PURÉE D'ÉPURÉS

Qui donc a dit qu'il n'y avait plus de justice en France ?

Il y en a même une toute spéciale à Avignon, et de beaucoup préférable à dame Thémis, qui n'a pas sur sa rivale l'avantage d'être en chair et en os, et de se rendre palpables pour ceux qui l'approchent.

Ceux qui l'approchent pour le moment — et de très près, je vous assure, sont deux juges, l'un fonctionnant à Avignon même, l'autre à Carpentras.

Bien entendu, qu'Avignon ignore l'immixtion de Carpentras, dans ses flirtations avec la belle petite qu'on a surnommée Justice.

Et vice versa.

Or voilà que tout dernièrement il prend fantaisie à Avignon de se présenter, chez son adorée, sans y être invité.

Son collègue Carpentras, se trouvait-là.

Deux têtes sous la même toque, et deux corps sous la même robe, cela ne pouvait se concilier facilement.

Carpentras et Avignon le comprirent.

Il y eut bataille, et bataille acharnée.

A qui resta la... chambre ? C'est ce que la chronique ne nous dit pas, Avignon et Carpentras ayant oublié de le lui faire savoir.

Mais quel amour de la Justice chez les effeuillés de Martin !

Qu'on vienne donc les calomnier maintenant !

Nos lecteurs ne sont pas sans connaître les troubles qui ont éclaté à Caen, dans les soirées du 30 et du 31 Mars.

D'ignobles voyous, s'étaient introduits dans l'Eglise Saint-Pierre, et avaient par leurs sifflets et leurs huées, empêché le prédicateur de se faire entendre. On dut, devant les vociférations de ces souteneurs, hurlant la Marseillaise, renoncer à célébrer le Salut.

Puis la bande s'étant portée devant la maison de M. Primois, bien connu pour ses opinions religieuses, s'était mis à crier : *Enlevez-le Primois ! à l'eau ! au bassin !* sur l'air des lampions.

Continuant leur route, ces hideux gredins rencontrèrent le citoyen Mériel, Maire de Caen, à qui ils firent une chaude ovation, et qu'ils escortèrent en brillant jusqu'à son domicile.

La conduite lâche de cet individu, qui ne voulut prendre aucune mesure pour réprimer ces troubles, explique aisément les sympathies de la canaille à son adresse.

Le scandale cependant prit fin, et leurs auteurs comparurent devant le tribunal de police correctionnelle.

Voici un passage du réquisitoire de M. le Substitut Le-maître, réquisitoire qui est le digne préambule des ridicules condamnations prononcées par le Tribunal :

« Sans vouloir atténuer en rien la gravité des faits relevés contre Clet, je ne saurais méconnaître qu'une part de responsabilité doit remonter à certaines personnalités qui n'ont que trop oublié qu'une église est un lieu de recueillement et de prière, et ne doit jamais servir à des manifestations dont le caractère ne paraît pas exclusivement religieux. »

Notez-bien que rien dans les paroles prononcées par le curé de Saint-Pierre n'autorisait un pareil langage.

Est-il bien utile d'ailleurs de le faire remarquer ?

Le principal auteur du désordre, le vaurien Clet, qui avait insulté le prédicateur et crié « vive la République ! » dans l'Eglise, a été condamné à 16 fr. d'amende et 8 jours de prison !!!!

Un autre jeune chenapan, qui avait chanté la *Marseillaise* dans l'Eglise, à 3 jours de prison !!!!

Oscar le Dunois, bimbelotier à Caen, qui avait crié : *Enlevez-les !* en désignant la troupe, à 15 jours de prison !!!

Charles Champel, employé à la gare, pour outrage et rébellion aux agents à 15 jours. Déjà condamné à 5 ans pour vol qualifié.

Ajoutons enfin que le voyou Clet s'est écrié, en s'adressant au Tribunal, et en désignant les ecclésiastiques appelés comme témoins : « *Ca ne pourra pas marcher tant que nous n'aurons pas été débarrassés de ces robes noires.* »

A en juger par les condamnations grotesques, qui ont été prononcées, tous les faits scandaleux que nous venons de rapporter ont dû chatouiller agréablement la bête qui dort au fond de tout épuré du grand Martin.

Elles ont eu en outre ce résultat, c'est que le mercredi suivant, à la sortie des offices religieux célébrés à Notre-Dame, quelques gredins apercevant le curé de Saint-Pierre, escorté d'une dizaine de jeunes gens, s'élançèrent à sa poursuite.

Il leur échappa difficilement. Mais à peine ses amis furent-ils isolés qu'on les entourra, et que l'un d'eux, fut frappé si violemment par derrière — bien entendu — d'un coup de canne plombée, qui lui fit une profonde blessure à la tête d'où le sang jaillit aussitôt.

Etes-vous satisfaits maintenant effeuillés ?

Pour moi je conseille simplement à mes amis de là-bas, de se munir d'un bon revolver, et à la prochaine agression d'étendre sans façon, deux ou trois de ces bandits républicains.

Ce sera toujours quelques souteneurs de moins.

C'est une épuration qui vaut bien celle de Martin, si même elle ne lui est pas supérieure.

LATOQUE.

A SEC !

C'est chose incroyable ce que le vent doit souffler et se promener à l'aise dans les caisses du gouvernement.

Les araignées doivent y tisser leurs toiles dans la plus douce sécurité.

Ce ne sont pas les pièces de cent sous qu. se permettront de venir les déranger.

Elles leur ont depuis longtemps cédé la place.

M. Boulanger, directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, vient, par circulaire ministérielle en date du 14 mars dernier, d'imposer aux huissiers, chargés de présenter les effets le lendemain de leur échéance, l'obligation de percevoir, dès le surlendemain de l'échéance, le montant intégral du protêt, qui devra être soumis à l'enregistrement.

Jusqu'ici, lorsqu'un effet était échu le 31, le 1^{er}, l'huissier, si le débiteur était absent, lui laissait une invitation pour aller payer sans délai, sous peine de protêt.

Le débiteur pouvait donc retirer son effet, soit le jour même, soit le lendemain, ce qui lui permettait de ne payer que le 2, le 3, l'effet échu le 31. Dans ce cas, il n'avait à payer que le montant de l'effet, plus deux francs pour la présentation.

De cette façon le commerce y trouvait son avantage et personne ne s'en plaignait.

Mais la république a mis bon ordre à tout cela, et désormais il va falloir appliquer la loi à la lettre.

L'effet aussitôt échu sera présenté ; aussitôt présenté, payé ; aussitôt impayé, protesté.

Tout effet impayé le lendemain même de son échéance, ne fut-il que de 15 à 20 francs, entraînera, dès le jour de la présentation, 7 francs de frais au minimum, pour protêt et enregistrement.

Ce sont surtout les petits commerçants qui seront frappés par cette mesure vexatoire.

Outre les frais qu'elle leur occasionnera, elle aura encore un inconvénient beaucoup plus grave : elle ruinera leur crédit.

En effet, lorsqu'une banque est sollicitée pour ouvrir un crédit à un nouveau client, elle recherche d'abord si ce client a ou n'a pas de protêts. Si on lui en connaît, le crédit est refusé. S'il s'agit d'un crédit déjà ouvert, il est fermé ou on refuse de l'augmenter.

Or, avec le nouveau système républicain, quel est le commerçant qui pourra éviter les protêts ?

A l'avenir, le protêt et avec lui la faillite ne menaceront-ils pas sans cesse les gens même les plus solvables ?

Pour se livrer à cette chasse échevelée de la moindre pièce de cent sous, il faut que le Trésor soit d'un sec, mais d'un sec à effrayer les administrateurs des banques les plus profondément plongées dans la déconfiture.

Et Dieu sait, ou plutôt les syndics de faillite savent s'il y en a !

Une dernière réflexion pour conclure :

Depuis si longtemps que les effets de la république sont protestés, comment se fait-il qu'on ne l'ait pas encore déclarée en faillite ?

Allons ! un syndic, S. V. P. !

JACQUES.

LA RÉPUBLIQUE PHYLLOXERIQUE

Le plus redoutable phylloxéra, c'est la république.

Jamais, sous ce gouvernement goitreux, nous n'avons produit moins de vin ; jamais, par contre, il n'a tant pullulé de mastroquets.

Voici d'ailleurs le traitement infligé à la vigne par la douce, l'unique Marianne :

1^o Impôt au profit de l'Etat sous le titre de contribution foncière ;
2^o Impôt au profit de l'Etat sous le titre de passavant chaque fois qu'un propriétaire fait transporter du vin d'une de ses caves dans une autre ;
3^o Impôt au profit de l'Etat sous le titre d'acquêt à caution chaque fois que du vin est transporté dans un entrepôt ;
4^o Impôt au profit de l'Etat sous le titre de droit de congé chaque fois que du vin est vendu à un particulier pour la consommation de sa maison ;

50 Impôt au profit de l'Etat sous le titre de droit de détail quand le vin est vendu par des débitants ;
 60 Impôt au profit de l'Etat sous le nom de licence payable par le propriétaire qui veut vendre son vin au détail ;
 80 Impôt au profit de l'Etat sous le nom de licence payable par le marchand distillateur ;
 90 Impôt au profit de l'Etat sous le nom de licence payable par le propriétaire qui veut mettre dans son vin une quantité d'eau-de-vie pour composer des rogommes ;
 100 Impôt au profit de l'Etat sous le titre de droits d'entrée payables pour le vin qu'on introduit dans les villes ;
 110 Impôt au profit de l'Etat sous le titre de navigation lorsque le vin est transporté sur des rivières, même lorsqu'elles ne sont navigables qu'au moment de la fonte des neiges ;
 120 Impôt au profit de l'Etat sous le titre de navigation lorsque le vin est transporté sur les canaux où il paie un droit plus élevé que toute autre marchandise ;
 130 Impôt au profit de l'Etat sous le titre de Dime de guerre qui accroît d'un dixième la plus grande partie des impôts précédents ;
 140 Impôt au profit des villes sous le titre d'octroi ;
 150 Impôt au profit des habitants de certaines villes qui, par des perceptions à leurs barrières sur les vins, s'affranchissent en totalité ou en partie de leurs contributions personnelles et mobilières.

Est-ce assez écrasant ?
 Si Marianne, cependant, n'aime pas la vigne, l'horrible mixture obtenue par ses bons amis les mastroquets à l'aide des raisins secs ou de l'alcool de betterave et colorée avec des produits inavouables, a pour elle d'innombrables séductions.
 Un député ne s'est-il pas mis dernièrement en campagne pour affranchir ses bons amis de tous droits, et prendre l'impôt fourni par eux, sur les rentes, les revenus et les bénéfices du fermier ?
 Enfin, notre ambassadeur en Grèce ne vient-il pas de faire diminuer de deux francs par 100 kilogrammes les droits qui pesaient sur les raisins secs de ce pays ?
 Ce qui fait que la Turquie, qui nous inonde de cette denrée, ayant droit au régime de la nation la plus favorisée, profitera des concessions faites à sa voisine et nous submergera bientôt de ses produits.
 Les vigneronniers verront donc les prix de vente de leurs vins diminuer de plus en plus.
 Et les mastroquets s'enrichiront de mieux en mieux en empoisonnant leurs clients et en les abrutissant de leur liquide frelaté.
 Mais ce sont de si bons courtiers électoraux les mastroquets !
 Si la République se les mettait à dos, qui est-ce qui lui resterait ?
 C'est bien déjà assez des instituteurs !
 Pour que ses électeurs lui restent fidèles, il faut qu'ils soient saouls !
 Heureusement que ses marchands de vin sont là.
 Tout n'est pas encore perdu.

DESVIGNES.

SALMIS DE SCANDALES

Le procès en séparation de corps, intenté par M^{me} Campanar contre son mari, sénateur de la Haute-Garonne, est venu vendredi devant la 4^{me} chambre du tribunal civil de la Seine.
 Le sieur Campanar a été pris en flagrant délit d'adultère avec une dame Sorel que son mari poursuit actuellement, pour le même motif, en compagnie du même républicain Campanar.
 L'avocat du sieur a plaidé l'incompétence du tribunal, prétendant que le domicile de son client se trouve à Saint-Gaudens, et non à Paris, rue de la Bruyère, où a été constaté l'adultère.
 Le procès nous a révélé que Campanar, pour obliger sa femme à garder le silence sur sa scandaleuse conduite, l'avait, en suspendant la pension qu'il s'était engagé à lui servir, réduite à la misère.
 Prononcé du jugement à quinzaine.
 * * *
 Le Préfet du Tarn, M. Sénéval, vient d'être mis à pied et remplacé par M. Louis, ancien secrétaire général de la police de Lyon, pour avoir laissé élire M. Abrial, candidat conservateur, à Castres.
 * * *
 Le sieur Palotte, sénateur républicain de la Creuse, vient d'être obligé de donner sa démission pour avoir trempé dans une quantité d'affaires malpropres, et dont les débats des procès qui viendront prochainement devant les tribunaux nous révéleront les bas-fonds non moins malpropres.

(A suivre.)

PINCETTES.

Au pays des Strapontins

GRAND-THÉÂTRE

La Princesse des Canaries, opéra-bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Ch. Lecocq, selon la bible.

I
 En ce temps vivaient au pays des Canaries, des hommes, des femmes, un roi et deux ministres de la guerre,
 II
 Qui n'opéraient pas tous les deux, heureusement pour la poche des contribuables de là-bas.
 III
 Mais malheureusement pour celui qu'atteignait une grève forcée,
 IV
 Qui passait son temps à conspirer contre le rond-de-cuir ministériel que détenait l'autre,
 V
 Et dont les cheveux noirs devenaient blancs, pendant que les blancs ne devenaient pas noirs.
 VI
 Le ministre en activité se nommait Pataquès,
 VII
 Joli nom, hein !
 VIII
 Le ministre en retraite s'appelait Bombardos.
 IX
 Hein ! joli nom.
 X
 Tous les deux occupaient une place d'honneur sur le Bot-tin du pays.
 XI
 Le roi était une jeune ganache, encore plus ganache que jeune,
 XII
 Qui délaissait le char de l'Etat pour les fiacres de la compagnie l'Urbaine,
 XIII
 Dont, en compagnie de M^{me} Pataquès, il usait consciencieusement les coussins et baissait non moins consciencieusement les stores,
 XIV
 Ce que Pataquès ne savait naturellement pas, occupé qu'il était à marcher tout vivant dans un rêve plus étoilé que son habit.
 XV
 Du reste, s'il l'avait su, sa femme, au rebours des peuples heureux, aurait eu des histoires.
 XVI
 Un jour, après une prière à saint Antoine de Padoue, le patron des objets perdus, Bombardos dénicha une fille bâtarde du feu roi :
 XVII
 Et exécuta cinq ou six entrechats,
 XVIII
 Puis conspira, conspira, conspira, et fit immédiatement envoyer à la brune Inès une boîte remplie de poudre insecticide, que ses organes qualifièrent pompeusement de fulmicoton.
 XIX
 Seulement Pataquès n'entendit pas de cette oreille-là et cassa deux assiettes le jour où il apprit les méfaits de Bombardos,
 XX
 Et réussit à s'introduire dans le palais de son rival le soir où celui-ci devait exhiber aux populations leur future reine,
 XXI
 Et ayant vu l'ennemie de son bel uniforme chamarré, la fit *coiffer* sans plus de façons.
 XXII
 Et lui fit passer la nuit au violon.

XXIII.
 Mais un matin, sa sœur de lait réussit à prendre sa place, et Inès, joua la fille de l'air.
 XXIV.
 Et recommença à conspirer, conspirer, conspirer.
 XXV.
 Et Bombardos fut aux anges et lui fit mimi à la pincette.
 XXVI.
 Et la fit nommer reine.
 XXVII.
 Et redevint ministre de la guerre.
 XXVIII.
 Et engraisse, engraisse, engraisse.
 XXIX.
 Pendant que Pataquès dégommé en était réduit à vendre, des allumettes de contrebande.
 XXX.
 Ce qui m'est du reste bien égal.
 XXXI.
 Et à vous aussi.
 XXXII.
 N'est-ce pas ?

Voilà l'histoire de la princesse des Canaries telle qu'on la chante au Grand Théâtre devant une salle comble.
 Comme vous les voyez MM. Chivot et Duru, ne se sont guère mis en frais, et devaient avoir un fameux mal de tête le jour où ils procédaient à la princesse Inès.
 Heureusement que le maestro Lecocq veillait, qu'il a pris l'infortunée reine sous sa protection, et qu'il a bordé en son honneur, quelques gentils airs qui lui assurent une longue vie.
 L'hilarant duo de Pataquès et Bombardos met chaque soir le public en gâté. Bête comme plusieurs choux, il est pourtant bissé avec frénésie, aussi ne peut-on lui en vouloir. Les esprits les plus malintentionnés se contentent de dire que Pataquès lui cède un peu de sa chance de co...lonel, pardon de général.
 La chanson des Anglaises est cocasse en diable et interprétée à ravir. Nombre d'aoh yès semés par ci, par là, sont d'un agréable effet, ainsi que l'air tout plein coquet qui les accompagne.
 Le programme de la reine enfin est cavalièrement proclamé... toujours en musique. La suppression de la police et des mairies, divertit chacun et je vous jure que les *Canariens* ne s'embêteront pas si leur reine fait souvent des manifestes.

L'interprétation est excellente.
 M^{lles} Jeanne Andrée et Clary sont charmantes d'un bout à l'autre de leurs pesants rôles. Point de gestes à grand spectacle, des divas du genre, mais de jolies voix fraîches et sympathiques.
 M. Mercier a retrouvé tout son succès d'antan, et d'enthousiastes braves l'ont chaleureusement remercié d'être revenu parmi nous. Espérons que lors de son départ de Paris, il n'a pas pris un billet d'aller et de retour.
 MM. Désiré et Paul Bert, ne sont ni bons ni mauvais, ni mauvais ni bons. Ils ne jouent ni bien ni mal, ni mal ni bien, aussi que voulez-vous que je vous en dise ?
 Quant à M. Reine il continue de nous bombarder... pardon de nous bombarder d'infacts calembours dont je n'ose rendre responsable MM. Chivot et Duru. Jadis dans la *Mascotte* il a pris cette douce habitude, que les rires de gens ayant trop bien dîné, lui ont fait conserver. Seulement comme la majorité des spectateurs ne boit qu'à sa soif, et ne se ploie pas en deux à la première imbécillité venue, je me plais à espérer que M. Reine, s'en tiendra au livret, et gardera ses mots d'esprit pour l'intimité.
 Il charge, du reste, à outrance et nous accable d'effets aussi gras, qu'à certains moments il dépasserait le théâtre des frères Grégoires.
 Somme toute, M. Reine mauvais dans l'opéra, mauvais dans la comédie, ne vaut pas mieux dans l'opérette.
 Si on l'essayait dans le drame.

ARLEQUIN.

Le Gérant, GUILBAUD.

Lyon. — Imp. A. PASTEL, 10, petite rue de Cuire.

MAISON F. JANIN

8, rue Lafont, LYON.
 Musique Française et étrangère,
 CLASSIQUE & MODERNE

Grand abonnement à la lecture musicale à des conditions très avantageuses.

Grand choix varié de Pianos des meilleures Maisons de Paris

HARMONIUMS
 pour églises et salons
 Vente et location à des prix très modérés..

ON demande un RÉDACTEUR pour un journal politique hebdomadaire de province. S'adresser sous les initiales H. G. à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

SIROP AU MIEL DE CHAMOUNIX
 Le meilleur pectoral connu, fait disparaître Irritations de Poitrine, Rhumes, Bronchites, Maux de Gorge, etc. Prix : 2 fr. le flacon.
 Pharmacie Mazada et Dalloz, 14, rue d'Algérie, Lyon.

PARAITRA PROCHAINEMENT LE PETIT GUIDE

DE L'Etranger à Lyon 1884

CONTENANT : Plan de Lyon. — Nomenclature des rues, avec leurs tenants et aboutissants. — Tarif des voitures de place. — Indicateur du Service des Omnibus et Tramways de Lyon, Chemins de fer (aller et retour dans un rayon de 40 kilomètres), Bateaux, etc. — Noms et adresses des commissionnaires, voituriers, localités desservies, dates, lieux et jours de départs.

ANNONCES

Reçues exclusivement à l'AGENCE FOURNIER
 Rue Confort, 14

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PHOTONATURE

Anonyme au capital de 350.000 francs
 Maison du Palais-Royal, près le pont Tilsitt. Entrée rue du Plat, 2. Ancienne Photographie Armbruster.
 Portraits de toute grandeur, Vues, Tableaux, etc., par les procédés de PHOTONATURE et d'HELIOCHROMIE donnant les tons et les couleurs. Portraits artistiques en photographie, Reproduction, etc.
 Exposition permanente des produits de la Société. ENTRÉE LIBRE

ENSEIGNES SUR CALICOT

Toutes dimensions, exécution rapide
 AFFICHES POUR ÉTALAGES. — ÉCRITEAUX EN TOUS GENRES
 CARION, rue Tupin, 19

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE BAINS DES TERREAUX

RUE SAINTE-MARIE, 5
 LAURENÇON, pharmacien, directeur-propriétaire
 HYDROTHÉRAPIE-DOUCHES, avec tous appareils. NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS. — Bains ordinaires médicaux, de caisse et tous les Bains de vapeur. — Pulvérisations et inhalations médicinales. — Louis GOSS, pédicure. OPÉRATIONS EN VILLE.

PRIME A NOS ABONNÉS LES Bienfaits de l'Empire

Histoire populaire du règne de NAPOLÉON III.
 NOUVELLE ÉDITION
 Suivant convention et afin de propager cette intéressante brochure, nos abonnés et lecteurs qui en feront la demande la recevront franco, aux conditions suivantes :

1	exemplaire	0 f. 30
2	—	0 55
3	—	0 85
12	—	3 25
50	—	11 »
100	—	20 »

Adresser les demandes en timbres de 15 centimes ou mandats-postes aux bureaux du Journal, 54, rue de l'Hôtel-de-Ville, et à M. A. BRADIER, rue Bréa, 17, Paris.

LIQUEUR DE FAYARD
 (Goudron ou Crésote végétale vraie du Hêtre)
 Très efficace dans les affections décolorées de la Poitrine, Bronches, Asthme, Catarrhes, etc. Prix : 2 fr. 60 le flacon.
 PHARMACIE NORMALE, rue d'Algérie, 14. LYON